

Podomètres du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

En collaboration avec la DGEO, l'Unité PSPS et le programme cantonal de promotion de l'activité physique et de l'alimentation équilibrée (www.ca-marche.ch), le SEPS a fait l'acquisition de 600 podomètres répartis en 20 sacoches contenant 30 podomètres chacune.

Ces sacoches sont à la disposition des établissements qui souhaitent organiser des activités de promotion de l'activité physique aux conditions suivantes :

Conditions de prêt

Destinataires

Ces podomètres sont destinés en priorité aux élèves de la scolarité obligatoire. Cependant, en cas de disponibilité, le prêt est également ouvert aux gymnases et aux écoles professionnelles. Le prêt est effectué par un enseignant de l'établissement, un membre de l'équipe santé ou de l'équipe administrative de l'établissement. La personne qui effectue le prêt répond du matériel emprunté au nom de son établissement scolaire.

Nombre de sacoches

Sauf cas particulier, les Etablissements Scolaires du canton de Vaud peuvent emprunter au maximum **10 sacoches**.

Contenu des sacoches

Chaque sacoche contient 30 podomètres et 30 modes d'emploi.

Réservations

Les réservations doivent être effectuées au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) auprès de Madame Tiziana Frusciante (tiziana.frusciante@vd.ch).

Mise à disposition des sacoches

Les sacoches doivent être retirées au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), Maillefer 35 à Lausanne de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous.

Durée du prêt

La durée du prêt est de 14 jours au maximum.

Une amende est perçue dès le 1er jour de retard.

Prolongation

Le prêt des podomètres peut être prolongé pour autant qu'ils n'aient pas été réservés par un autre établissement. La prolongation est de 7 jours au maximum. Elle est effectuée **par téléphone uniquement** auprès de Madame Tiziana Frusciante (021 316 39 34).

Amendes

Le tarif de l'amende est fixé à CHF 5.- par jour et par sacoche en retard. L'amende est perçue dès le 1er jour de retard.

Retour des sacoches

Les sacoches doivent être rendues au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), Maillefer 35 à Lausanne de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ou sur rendez-vous. Lors du retour des sacoches, un contrôle de chaque sacoche empruntée sera effectué en présence de la personne qui les ramène.

Il est impératif de respecter le délai de retour de façon à ne pas pénaliser une action podomètre organisée dans une autre école.

Dégâts/pertes

Les frais engendrés par des dégâts ou la perte d'un podomètre sont mis entièrement à la charge de l'établissement scolaire qui a effectué le prêt. Libre à ce dernier de les facturer aux enseignants ou aux élèves responsables des dégâts ou de la perte.

Prix facturés

Chaque podomètre perdu ou endommagé sera facturé CHF 15.-. Cette somme sera payée lors du retour des sacoches.

Lausanne, le 18 février 2015 / RV / fs